**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DEMANDE POUR RÉALISER UN TEST PILOTE ENTRE LAUSANNE ET MONTREUX

## Une signalisation touristique pionnière au niveau national

**Le Conseil d'Etat a demandé officiellement à l'Office fédéral des routes de l'autoriser à procéder à des essais de signalisation touristique. Le Canton de Vaud fera ainsi oeuvre de pionnier, son projet devenant pilote à l'échelle nationale. Davantage cohérent et hiérarchisé, son nouveau concept de signalisation est destiné à mieux promouvoir les atouts touristiques régionaux auprès des automobilistes de passage sur les autoroutes du canton.**

A la suite d'une proposition de l'Office fédéral des routes (OFROU), le Canton de Vaud adresse formellement une demande pour obtenir le statut de projet pilote de la Confédération pour sa nouvelle signalisation touristique routière.

Le Canton de Vaud est en effet le premier à élaborer un nouveau concept de signalisation routière touristique depuis le transfert à la Confédération en 2008 de la compétence de gestion des autoroutes. C'est donc la Confédération qui délivre désormais les autorisations dans ce domaine. Dans la perspective d'une modification des directives fédérales, l'Office fédéral des routes pourrait autoriser le Canton à procéder à des tests.

En cas d'acceptation par l'OFROU, les premiers panneaux pourront être installés sur les tronçons autoroutiers desservant Lausanne, Lavaux et la région de Montreux. L'objectif de cet essai sera de vérifier que les nouveaux panneaux mettent en valeur les atouts touristiques des régions traversées, sans générer un risque que représenterait une distraction excessive des conducteurs. A terme, en cas de résultats concluants, l'ensemble des autoroutes traversant le canton seront équipées.

La nouvelle signalisation touristique mise au point dans le canton est une première au niveau national. Elle instaurerait notamment une uniformité et une hiérarchisation des panneaux touristiques placés au bord des routes cantonales et des autoroutes sur l'ensemble du canton. Sa vocation n'est pas seulement de mettre un terme à l'actuelle disparité de la signalisation touristique. Elle a également été conçue pour être

davantage en adéquation avec la politique de promotion de l'Office du tourisme du canton de Vaud (OTV). L'Etat contribuant au développement de l'offre touristique, le Conseil d'Etat a estimé que cette offre devait être mieux mise en valeur par des panneaux susceptibles d'attirer hors des autoroutes de nouveaux touristes de passage.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 avril 2010

DEC, Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, 021 316 60 10